



Conditions générales de Location de Voiture

1. Réservation

- 1.1. Le client doit effectuer une réservation en ligne via notre site Web
- 1.2. Les informations nécessaires pour la réservation comprennent les coordonnées du client, la durée de location souhaitée, le modèle de voiture préféré et tout autre détail spécifique (heure d'arrivée et du départ, numéro du vol,...).
- 1.3. Toutes les réservations sont soumises à disponibilité et confirmation.
- 1.4. Paiement de Cautionnement : Vous avez la possibilité de déposer le cautionnement soit par carte de crédit, en espèces ou en chèque tunisien directement sur place. La société de location de voitures bloquera le montant de la caution sur votre carte de crédit. Veuillez noter que vous pourriez perdre la totalité de cet acompte en cas de dommages ou de vol du véhicule. Le tarif indiqué comprend tous les frais et taxes applicables.

2. Exigences de location

- 2.1. Le conducteur principal doit être âgé d'au moins 25 ans et posséder un permis de conduire valide depuis au moins deux ans (24 mois).
- 2.2. Les conducteurs supplémentaires doivent également respecter les critères d'âge et de permis de conduire.
- 2.3. Tous les conducteurs doivent fournir une pièce d'identité valide lors de la location.

3. Tarifs et paiement

- 3.1. Les tarifs de location sont basés sur la durée de location et le modèle de voiture choisi.
- 3.2. Les tarifs incluent généralement l'assurance responsabilité civile de base, mais des options d'assurance supplémentaires sont disponibles moyennant des frais supplémentaires.
- 3.3. Le paiement peut être effectué par carte de crédit ou tout autre mode de paiement accepté sur notre site Web ou bien lors de votre arrivée.
- 3.4. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer en cas de retard dans la restitution du véhicule ou de non-respect des conditions de retour spécifiées.

4. Durée de la location

- 4.1. La durée minimale de location est généralement de deux jours complets (48 heures).
- 4.2. La prolongation de la location est soumise à disponibilité et doit être confirmée avec notre service clientèle.

4.3. Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer en cas de prolongation de la location.

5. Assurance :

Toute notre flotte est assurée en aux tiers :

5.1. Dans le cas où le Client est non fautif : il faut délivrer un constat à l'amiable et informer immédiatement Green Car et la police ou la garde nationale de circulation s'il y a des dégâts corporels. Les frais de réparation du véhicule endommagé dans ce cas seront 100% à la charge du prestataire.

5.2. Dans le cas où Le Client est fautif : il faut bien aussi délivrer un constat à l'amiable et informer immédiatement Green Car et la police ou la garde nationale de circulation s'il y a des dégâts corporels : Le client s'engage à payer la totalité du dit dégât.

6. Utilisation du véhicule :

6.1 Kilométrage supplémentaire : Pour les locations de courte durée, un forfait de kilométrage est généralement inclus. Cependant, si le kilométrage quotidien dépasse cette limite prédéfinie (par exemple, 300 km par jour), des pénalités peuvent être appliquées.

6.2 Interdiction de fumer : Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de nos véhicules de location. En cas de violation de cette politique, des frais de nettoyage supplémentaires/des pénalités peuvent être appliqués.

6.3 Interdiction de transporter des animaux : Il est interdit de transporter des animaux dans les véhicules de location, à moins d'une autorisation spéciale préalable. En cas de non-respect de cette interdiction des pénalités peuvent être appliquées.

6.4 Utilisation légale de la voiture : Nos clients sont tenus de respecter les lois et réglementations en vigueur lorsqu'ils utilisent les véhicules de location. L'utilisation de la voiture à des fins illégales est strictement interdite.

7. Responsabilité du Locataire :

7.1 Respect des lois de la circulation tunisienne : Le locataire est responsable de respecter toutes les lois et réglementations de la circulation en vigueur en Tunisie pendant la durée de la location. Cela inclut le respect des limites de vitesse, des règles de priorité, des feux de signalisation et de toutes les autres règles de conduite applicables.

7.2 Conduite prudente : Le locataire est tenu de conduire le véhicule de manière prudente et responsable. Cela comprend le respect des distances de sécurité, l'adaptation de la vitesse aux conditions de la route, l'absence de conduite sous l'influence de substances illicites ou d'alcool, et la vigilance constante pendant la conduite.

7.3 Restitution du véhicule dans l'état initial : À la fin de la période de location, le locataire est responsable de restituer le véhicule dans l'état initial. Cela signifie que le véhicule doit être rendu propre, sans dommages excessifs et avec le même niveau de carburant qu'au début de la location. Le locataire peut être tenu responsable des dommages, des frais de nettoyage supplémentaires ou du coût du carburant manquant, le cas échéant.

8. Responsabilité du loueur, Prestataire :

8.2 Livraison du véhicule en bon état de marche : le prestataire engage à vous fournir un véhicule en parfait état de fonctionnement lors de la livraison. Avant chaque

location, les véhicules sont rigoureusement inspectés et entretenus afin de garantir une expérience de conduite sûre et fiable.

8.3 Suivi nécessaire des entretiens grâce à un service technique : le prestataire assure un suivi régulier des entretiens et des révisions recommandées par le fabricant pour nos véhicules. Cela garantit leur bon fonctionnement et leur fiabilité, minimisant ainsi les risques de problèmes mécaniques pendant votre période de location.

8.4 Changement des pneus chaque 65 000 km : Dans le cadre du programme d'entretien, nous effectuons le remplacement des pneus tous les 65 000 km parcourus. Cela nous permet de maintenir des pneus en bon état, offrant une adhérence optimale et assurant la sécurité des conducteurs.

8.5 Livraison de voitures conformes aux lois de la circulation tunisienne : Toutes les voitures sont conformes aux lois et réglementations de la circulation en Tunisie. Elles sont équipées des dispositifs de sécurité requis et sont régulièrement contrôlées pour garantir leur conformité aux normes de sécurité routière.

Ces engagements décrivent la responsabilité de Green Car envers ses clients et démontrent notre engagement à fournir des véhicules de location en Tunisie de qualité, sûrs et conformes aux exigences légales. Cela garantit une expérience de location agréable et sécurisée pour nos clients.

9. Litiges et résolution des conflits :

9.1 Résolution des conflits à l'amiable : suivre un processus dans lequel les parties travaillent ensemble pour trouver une solution mutuellement acceptable sans recours à des mesures juridiques formelles.

9.2 Procédures judiciaires : Si tous les recours à une résolution à l'amiable échouent, Nous pouvons envisager d'engager des procédures judiciaires. Cela implique de déposer une plainte devant un tribunal compétent et de suivre les procédures légales pour résoudre le litige. Les procédures judiciaires peuvent être longues et coûteuses.

10. Confidentialité et protection des données :

Nous nous tenons à protéger les informations personnelles de nos clients et quelles données sont collectées, utilisées et conservées.

11. Annulation ou Modification :

11.1 Annulation : Des frais d'annulation s'appliquent et les avances ne sont pas remboursables.

11.2 Modification : Les modifications sont gratuites hors le mois de Juillet et Aout, des frais de modification peuvent être appliqués.